

Fonds en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse : rapport annuel 2017

Le Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de la FEPS sont affectés au Fonds de la FEPS pour les droits humains.

Coopération entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Entraide protestante Suisse (EPER)

Sur mandat de la FEPS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que les demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de la FEPS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux du Secrétariat de la Fédération ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

De nombreuses personnes se sont adressées l'an dernier au Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. La moitié d'entre elles étaient étrangères. Beaucoup vivaient une situation difficile et nous demandaient conseil. Pour ces personnes, le Centre de contact pour les droits humains est un lieu qui les accueille sans bureaucratie, où elles peuvent s'exprimer librement et obtenir des conseils juridiques. Mais ces dernières années, de plus en plus de Suisses et Suissesses ont également demandé une aide financière ou sollicité un conseil juridique.

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité 8 cas. Toutes les consultations ont pu être menées à terme. Dans un cas, un soutien de 970 francs a été approuvé et utilisé pour un test ADN d'un père et de son enfant. La preuve de la paternité a permis d'assurer que le père ne soit pas transféré vers l'Italie et séparé de la famille. En outre, le Centre de contact a traité durant l'année de nombreuses demandes téléphoniques et écrites qui ont pu être réglées par un simple renseignement.

Les demandes d'aide et de renseignements portaient sur des thématiques très diverses, dont certaines n'entrent pas dans les domaines soutenus par le fonds. Dans un cas, il s'agissait de participer aux frais de subsistance à l'issue d'une détention, en vue de prendre un nouveau départ au Kosovo. Deux demandes relevaient du domaine médical. Une demande portait sur le financement d'activité de loisir pour les enfants. Une autre concernait la participation aux coûts pour l'aide aux devoirs scolaires.

Assistance et crédits en faveur d'organisations, de programmes et de projets

En 2017, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné 18 demandes de soutien au travail de défense des droits humains mené sous forme de projets ou d'actions. Un soutien financier a été accordé à 6 projets ou actions. Trois des projets soutenus ont pris place entièrement en Suisse. Un cycle de manifestations « Voix des Femmes », durant lesquelles une militante défendant les droits humains a présenté un aperçu de l'engagement en faveur des droits des femmes et de leur protection, a été soutenu. Un des projets concernait la mise à jour du rapport sur le regroupement familial et le retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale – « Vie familiale – (pas) un droit humain » publié par l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. En outre, la traduction du document de discussion « Droits humains et politique extérieure de la Suisse – Où est la cohérence ? » publié par la Plateforme droits humains des ONG a bénéficié d'un soutien financier. Un projet vise la prévention de l'emploi systématique de la torture aux Philippines. Un autre concerne l'information de la population au Sri Lanka sur les droits relatifs à la récupération des terres après expropriation par l'armée. En outre, le soutien accordé au rapport alternatif sur la situation des droits humains au Liban a conduit à une large sensibilisation des autorités et des organisations actives sur place. Au total, des projets et actions ont été soutenus pour un montant de 26'750 francs.

Bilan 2017 du Fonds pour les droits de l'homme de la FEPS en CHF

	2017	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2017	83'016.80		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (1 cas)		970.00	
Projets et actions (6 cas)		26'750.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'712.10	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord FEPS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			29'202.10
Total I		33'432.10	29'202.10
Apports du fonds			4'230.00
Total II		33'432.10	33'432.10
Solde au 31.12.2017	78'786.80		

Remerciements

La Fédération des Églises protestantes de Suisse exprime sa gratitude aux Églises membres ainsi qu'aux donateurs et donatrices individuels pour tous les dons versés au Fonds pour les droits humains. Elle est aussi reconnaissante envers l'EPER et Karen Grossmann, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Tous ces efforts ont à nouveau permis d'apporter une contribution concrète à la mise en œuvre du mandat en faveur des droits humains.

Berne, mars 2018

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe